UCIL
Union des Comités d'Intérêts Locaux Lyon Métropole

REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 30 JANVIER 2026

* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

LA TRIBUNE DE LYON

Près de 70 % des commerçants du Rhône et de la Loire disent souffrir de la conjoncture

Pablo Gonzalez - 12 janvier 2026

Une étude met en évidence un commerce local à deux vitesses : fortement fragilisé dans les villes où la fréquentation recule et un peu plus stable en campagne.

La rue Bugeaud a connu une transformation d'envergure ces dernières années. © Pierre Ferrandis

Le ressenti était connu, mais l'ampleur du phénomène restait difficile à mesurer. Ce lundi 12 janvier, les commerçants du Rhône et de la Loire ont trouvé un écho à leur situation dans les chiffres publiés par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

Environ 70 % des 1 200 professionnels interrogés se disent affectés par la conjoncture économique, dont plus de 30 % très fortement.

Les zones urbaines en tension

La perception d'un environnement commercial dégradé est particulièrement marquée dans les zones urbaines, où la concurrence du e-commerce, la conjoncture économique et la baisse de la fréquentation renforcent les difficultés. Les zones les plus denses — Lyon et Saint-Étienne — concentrent la plus forte proportion d'entreprises en situation délicate et restent les territoires les plus touchés en matière de chiffres d'affaires.

Un commerçant sur deux se dit pessimiste pour les douze prochains mois, même si cette proportion tombe à 40 % dans les zones plus rurales.

La baisse du pouvoir d'achat en cause

Les principales difficultés citées sont la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation des charges (loyers, énergie, fiscalité), qui pèsent sur les marges et limitent les capacités d'investissement. Dans les centres urbains, l'accessibilité et les travaux constituent aussi des freins majeurs. Les commerçants décrivent un

changement profond des comportements d'achat et un impact fort de la conjoncture économique : clients plus attentifs aux prix, décisions plus prudentes, recul des *achats plaisir.*

L'étude met également en lumière un phénomène en trompe-l'œil : si certains chiffres d'affaires apparaissent en hausse, cette évolution est essentiellement liée à l'inflation. Les secteurs les plus touchés sont l'équipement de la maison, l'équipement de la personne (chaussure, vêtements, etc.) et les cafés-hôtels-restaurants.

Les restaurateurs affectés par le télétravail

La concurrence des grandes plateformes revient également dans les auditions : elles sont perçues comme bénéficiant d'« une fiscalité plus avantageuse » tout en créant « moins d'emplois locaux », selon les auditions réalisées par la CCI. Dans la restauration, la contraction durable de la clientèle du midi liée au télétravail est aussi documentée,

Face à ces difficultés, 54 % des commerçants déclarent avoir mis en place des actions de promotion ou de communication et 19 % évoquent une adhésion à une unité commerciale. L'enquête souligne toutefois que beaucoup n'ont engagé aucune action récente.

Un plan commerce sans effet d'annonce

Pour répondre à ce diagnostic, la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, la Chambre des métiers, la CPME et le Medef ont présenté ce lundi un Plan commerce. *« On a décidé de mutualiser nos forces »*, a déclaré Philippe Valentin, président de la CCI. Régis Poly, vice-président chargé du commerce, a résumé l'objectif : *« L'idée c'est de résister face aux mutations, innover, maintenir le commerce et l'artisanat de proximité. »*

Parmi les mesures évoquées figurent des webinaires juridiques, une réflexion sur un groupement d'achat, des formations numériques et IA, un canal WhatsApp d'information continue à destination des commerçants ou encore des petits-déjeuners territoriaux. Les moyens annoncés restent modestes, « de l'ordre de quelques centaines de milliers d'euros » pour la première phase, en plus des 20 millions d'euros investis par la CCI sur la fin de l'année 2025 pour l'ensemble de ses actions économiques.

Histoire locale

Lyon

Ile Barbe : l'église Saint-Martin, dernier témoin d'un riche passé monastique

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'île Barbe, dans le 9e arrondissement. Sur l'Île, l'église Saint-Martin demeure le repère principal. Le bâtiment que l'on voit aujourd'hui date pour l'essentiel des XIe et XIIe siècles. Elle est le dernier vestige en élévation d'un ensemble monastique qui occupait autrefois presque tout l'espace.

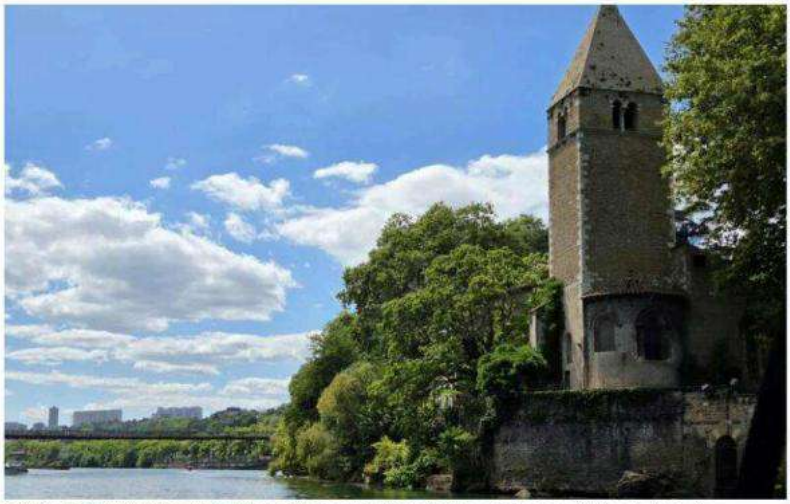

L'église Saint-Martin est restée en place, seule témoin de ce riche passé. Photo Le Progrès

La communauté religieuse s'installe ici très tôt. Les sources situent sa présence dès le Ve siècle. À cette époque, l'abbaye relève encore de l'évêque de Lyon, comme toute fondation chrétienne locale. Mais cette ancienneté est rapidement confortée par des protections accordées par les souverains, d'abord burgondes puis francs. Des chartes confirment possessions et privilèges, et placent l'abbaye sous une autorité qui dépasse le cadre strictement diocésain.

Au fil des siècles, l'abbaye prend de l'ampleur. Elle reçoit des terres, administre des dépendances sur les deux rives de la Saône, perçoit des redevances, exerce une justice sur son territoire. L'Île Barbe fonctionne alors comme une véritable seigneurie ecclésiastique.

L'île commande un point stratégique de la Saône

Cette situation nourrit des tensions durables. L'archevêque de Lyon conteste l'étendue des prérogatives de l'abbaye. Les archives médiévales évoquent des conflits répétés autour de la nomination des abbés, de la perception des revenus et de l'exercice de la justice. Dans ces affrontements, l'abbé s'appuie sur la protection royale, quand l'archevêque invoque son autorité spirituelle et canonique. Aucun arbitrage ne règle définitivement la question. La géographie du lieu renforce les enjeux. L'île commande un point stratégique de la Saône. Droits de pêche, usages du fleuve et passages alimentent les contentieux.

Aux XIIe et XIIIe siècles, les compromis se succèdent. Ils varient selon les rapports de force du moment, sans jamais stabiliser durablement la situation. C'est pourtant à cette période que l'abbaye atteint son apogée. L'église Saint-Martin est reconstruite. Les bâtiments conventuels qui comprennent les dortoirs, le réfectoire, les salles de travail, entre autres, couvrent l'essentiel de l'île. La communauté est structurée, bien insérée dans les réseaux religieux et fonciers. À ce moment-là, la protection du pouvoir royal reste un levier décisif, garantissant à l'abbaye une position solide face aux autorités locales.

Les privilèges subsistent mais leur portée se réduit

À partir de la fin du Moyen Âge, l'équilibre se modifie lentement. Le pouvoir royal, qui avait longtemps protégé l'abbaye, cherche désormais à unifier le droit et à encadrer les juridictions autonomes. Les privilèges subsistent, mais leur portée se réduit.

À l'époque moderne, l'abbaye continue d'exister, mais sans l'élan qui faisait sa force. Les conflits de juridiction s'estompent à mesure que le pouvoir se déplace. Les bâtiments se dégradent ou sont transformés. Lorsque l'institution disparaît à la fin de l'Ancien Régime, le processus est déjà largement engagé.

Aujourd'hui, l'église Saint-Martin est restée en place, seule témoin de ce riche passé.

• De notre correspondante M. Aschen

Lyon 1er

Jardin Villemanzy : la vue sur Lyon bientôt accessible

Situé en haut des pentes de la Croix-Rousse, le jardin Villemanzy fait l'objet de travaux de réaménagement avec, notamment, un renouvellement du mobilier et un renforcement de la biodiversité. La livraison est prévue mi-mars.

Perché sur les pentes de la Croix-Rousse, entre la montée Saint-Sébastien et la rue des Fantasques, le jardin Villemanzy occupe l'ancien site du couvent des Colinettes, fondé au XVIIe siècle. Transformé au fil des siècles en hôpital militaire, puis en annexe de l'école du service de santé, le lieu a été acquis par la ville de Lyon dans les années 1980. Aujourd'hui, il est l'un des rares espaces verts de ce quartier dense, mais reste peu connu et peu fréquenté. Cet hiver, il fait l'objet d'un réaménagement complet pour devenir un lieu ouvert, apaisé et vivant.

Renouvellement du mobilier, végétation

Les travaux, qui se termineront en mars, comprennent une plus grande ouverture sur la ville, avec un allègement des clôtures et l'ouverture des massifs végétaux pour profiter pleinement de la vue exceptionnelle sur Lyon et le Rhône. Ils prévoient également le renouvellement du mobilier (bancs, assises) et de l'éclairage, via l'installation de lampadaires.

Le jardin Villemanzy, qui offre une vue exceptionnelle sur Lyon, fait l'objet de travaux de réaménagement et de végétalisation. Photo Yves Le Flem

Le projet envisage également la plantation de nouveaux arbres, arbustes et plantes vivaces afin de renouveler la végétalisation et renforcer la biodiversité du site ainsi que la création d'une ambiance paysagère contemporaine au travers la plantation d'espèces emblématiques et de massifs sensoriels.

Le jardin Villemanzy continuera d'accueillir des événements musicaux l'été « mais restera un lieu de calme et de contemplation », assure la mairie du 1er arrondissement. Enfin, l'entrée via la rue des Fantasques sera rouverte, permettant ainsi un accès plus facile.

• De notre correspondant Yves Le Flem

LA TRIBUNE DE LYON

Le jour où…

Le Fonds Devez s'installe au Centre culturel militaire de Lyon

Une arrivée qui ne passe pas inaperçue dans les couloirs du CCM de Lyon : près de 28 700 documents, consacrés à la période 1870-1939, viennent enrichir les collections de l'institution.

Ce fonds exceptionnel, légué par Bernard Devez, un collectionneur passionné originaire de l'Essonne, constitue désormais l'une des plus riches bibliothèques de France sur la Première Guerre mondiale, juste après celle de la Bibliothèque nationale de France. Passionné par l'histoire de la Grande Guerre, et plus particulièrement pour le quotidien des soldats, il rassemble, au fil des décennies, des milliers de documents : ouvrages rares, correspondances manuscrites de poilus, bandes dessinées, journaux, livres en langues étrangères, notamment en allemand. Classée en 19 thématiques, cette collection offre une plongée unique dans les réalités humaines et militaires de la Première Guerre mondiale.

Arrivée à Lyon le 5 mai 2025 sous la forme de 28 palettes, la collection a nécessité d'importants réaménagements. *« Nous avons dû vider la totalité de nos espaces pour pouvoir l'accueillir »*, confie le lieutenant-colonel Thierry Vallés, chargé de mission du gouverneur militaire de Lyon. Dès juillet, la phase de rangement était achevée : le fonds occupe désormais tout un étage de la réserve, ainsi qu'une partie de la salle de lecture. Depuis le 10 septembre, une nouvelle étape a commencé : l'enregistrement méticuleux des documents dans un logiciel spécifique mis en place par le ministère des Armées. L'objectif : ouvrir l'accès à cette mémoire aux étudiants, chercheurs, passionnés d'histoire, mais aussi à la jeunesse. Des partenariats sont déjà en cours, notamment avec l'université Lyon 3 qui proposera à ses étudiants de master 2 de travailler sur ce fonds pour leurs mémoires. La richesse de la collection permettra ainsi d'explorer des sujets encore méconnus de la Grande Guerre.

FANNY RODRIGUEZ

© CELLULE COMMUNICATION ZDSSE

Le traitement complet du fonds pourrait s'étendre sur deux années, selon les moyens humains disponibles. Des appels sont lancés aux stagiaires et bénévoles pour venir en appui à ce travail de titan. En attendant, une partie du fonds sera consultable sur place.

Parlons lyonnais

PAR **JEAN-BAPTISTE MARTIN**

Les autres fois

La locution adverbiale *les autres fois* (écrite aussi *les autrefois*) signifie « autrefois », comme le montre l'exemple suivant extrait du roman *Fais gaffe à tes os* (1972) de Frédéric Dard qui était originaire du Nord-Dauphiné et qui a vécu quelques années à Lyon : *« Les autres fois, il en allait tout autrement »*.

Cette locution, qui est actuellement en déclin mais qui était encore bien vivante dans la première moitié du XXe siècle, a été relevée dans le Lyonnais et en Rhône-Alpes. Elle n'est cependant pas propre à notre région puisque, comme le signale le *Dictionnaire des régionalismes de France*, elle a aussi été notée en Lorraine, à Toulouse, à la Réunion et en Belgique. Ces attestations en des lieux éloignés les uns des autres laissent penser qu'il s'agit d'un archaïsme du français.

Fois vient du latin *vices*, pluriel de *vicis*, « tour, succession ».

Qui est-ce ?

Jean Long

© DR

Jean Long est né en 1906 à Alby-sur-Chéran, en Haute-Savoie. En 1932, il est diplômé de la fac de médecine de Lyon. Il officie d'abord en tant qu'interne à l'hôpital Saint-Luc à Lyon, puis comme rhumatologue. Il épouse la cantatrice Marie Carron, Premier prix du conservatoire de Lyon. Ensemble, ils ont deux enfants, Guetty et Henri.

Durant la Seconde Guerre mondiale, Jean Long rejoint la Résistance et va appartenir à plusieurs mouvements tels que le Coq enchaîné, fondé à Lyon, Libération Sud et l'Armée secrète du général Delestraint, où il s'occupe notamment de soigner les blessés. Le docteur Jean Long va également distribuer des tracts et des journaux ou encore fabriquer de faux papiers pour les juifs.

Mais le résistant est dénoncé et une milice vient l'arrêter à son domicile situé au 18 cours Henri (Lyon 3e), en octobre 1943. Il est torturé à la prison de Montluc et assassiné à l'âge de 36 ans, sur la route de Feyzin. Cette route et la rue de Lyon dans laquelle il habitait portent à présent son nom. En 1946, il est décoré de la Légion d'honneur à titre posthume avec la mention *« mort pour la France »*.

Sa fille Guetty avait huit ans lorsque son père a été tué, Henri avait quant à lui deux ans. À 90 ans aujourd'hui, l'aînée se souvient d'un père *« qui avait le goût du dépassement, était très engagé et qui savait explorer pour apprivoiser l'inconnu »*.

JULIA PARET

Rhône

Immobilier, logement neuf : ces cinq raisons qui expliquent la crise

Deux mois avant les élections municipales, la fédération du BTP Rhône et Métropole avait donné rendez-vous aux acteurs majeurs du monde de la construction (50 000 emplois) pour faire état de l'urgence de relancer la production de logements sur le territoire.

Seulement 3 000 nouveaux logements sont sortis de terre dans la métropole lyonnaise en 2025. Photo Joël Philippon

En haut : Yann Pommet, Johann Fourrier, Oriane Viguier, Patrick Lozano, Liv-Sonia Pirodon, Sébastien Bosetti, Éric Novel. En bas : Bérengère Bouvier, Norbert Fontanel, Loïc de Villard. Photo fournie

1 Des permis de construire aux abonnés absents

La production de logements neufs sur le territoire est à un niveau « historiquement faible ». Il faut remonter à « plus de 50 ans en arrière pour retrouver de tels chiffres », signale Bérengère Bouvier, présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers de la région lyonnaise. Sur les ventes aux particuliers, 1 550 nouveaux logements ont été créés sur la métropole en 2025, un chiffre stable par rapport à 2024, quand il en poussait plus de 5 000 dans les années fastes. En revanche, les ventes de logements aux bailleurs sociaux se sont effondrées avec 1 000 constructions de moins qu'en 2024.

« Avec 3 000 logements sur la métropole en 2025, le marché s'effondre et dépasse les chiffres de 2024, qui étaient déjà un plus bas historique, poursuit la directrice régionale de Bouygues immobilier. Vu la tension sur le territoire, il est urgent d'obtenir des permis de construire. »

« Le logement, n'est pas qu'un problème économique mais aussi d'emploi », poursuit Yann Pommet, président de la chambre de construction immobilière Rhône-Alpes. Pour qui le marché hors transactions (locations, logements sociaux ou d'urgence) est « complètement saturé ».

2 Un PLU trop restrictif/ trop de normes…

« C'est important d'accepter de densifier la ville. C'est ce qui permet de limiter l'expansion des villes. » La phrase est signée Eric Novel, président du syndicat des architectes du Rhône. Il dénonce trop d'exigences constructives.

« On gagnerait à avoir un Plan local d'urbanisme (PLU) plus léger et laisser plus de libertés aux acteurs sur le terrain et en favorisant le dialogue avec les communes. » Sur la transition écologique ?

« Les entreprises ont jusque-là joué le jeu (ZFE, nouvelles technicités…), appuie Oriane Viguier, vice-présidente de la fédération BTP Rhône. Nous demandons aux collectivités une stabilité réglementaire et de stopper la surréglementation locale qui complexifie fortement les projets. »

> « Le marché immobilier est à un point de rupture, on n'arrive plus à loger les étudiants ou les nouveaux travailleurs qui arrivent »
> **Patrick Lozano, président de l'UNIS Lyon-Rhône**

3 Vacance commerciale, manque d'investissement…

Le taux de vacance commerciale est passé de 4 à 7 % ces dernières années. Avec un taux de vacance structurel, soit des bâtiments vacants depuis plus de quatre ans, lui aussi de 7 %.

« Cela représente des milliers de m² disponibles sur le marché, pointe Loïc de Villard, à la tête de la FNAIM entreprises. Avec 14 % de l'offre disponible, […] cela représente une formidable opportunité pour la régénération du parc existant. » Autre facteur, le manque d'investissement.

« Aujourd'hui, le patrimoine de travaux publics (eau, assainissement, routes…) est en train de se dégrader, alerte à son tour Johann Fourrier, président de la chambre syndicale de Canalisations BTP Rhône et Métropole. Il faut une vraie politique d'entretien du patrimoine car les coûts ne vont faire qu'augmenter. »

4 L'encadrement du prix des loyers, fin de la loi Pinel…

-22 % d'annonces immobilières : trouver un logement dans la métropole devient un parcours du combattant.

« On est dans le dur, confirme Patrick Lozano, président de l'Union des syndicats de l'immobilier Lyon-Rhône (UNIS). Le marché immobilier est à un point de rupture, on n'arrive plus à loger les étudiants ou les nouveaux travailleurs qui arrivent. » En cause, selon le professionnel, l'encadrement du prix des loyers, et une demande de moratoire.

« On arrive à faire baisser le prix de loyers de 150/200 euros, ce qui est une catastrophe pour l'investisseur avec une perte sèche sur son remboursement. Et dans un même immeuble, un T2 loué plus cher qu'un T3. »

Autre point critique, la baisse des investisseurs particuliers : « Depuis 2024, nous n'avons plus aucun investisseur de la loi Pinel (investissement locatif) qui représentait jusqu'à 50 % de la production de logements neufs, reprend la présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers. Sur 2025, ils ne sont plus que 10 %. »

> « Avec 3 000 logements sur la métropole en 2025, le marché s'effondre et dépasse les chiffres de 2024, qui étaient déjà un plus bas historique »
> **Bérengère Bouvier, directrice régionale de Bouygues immobilier**

5 La problématique du foncier

Avec en ligne de mire la loi ZAN (Zéro artificialisation nette). « Il y a un manque sur la nature et la qualification des sols, émet Sébastien Bosetti, de l'Union nationale des géomètres-experts (UNGE). On voudrait consommer moins de foncier, mais mieux. » Se pose aussi la question de la surélévation des immeubles.

« C'est techniquement difficile, mais on est aussi confronté à des difficultés au niveau juridique, avec au final assez peu de réalisations. »

« Derrière chaque chantier, il y a une entreprise du territoire, plaide à son tour la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. Elles doivent aussi faire face à des règles complexes qui évoluent parfois plusieurs fois par an. Il faut sans cesse s'adapter. »

● **Aurélien Marchand**

La Ville de Lyon s'apprête à végétaliser l'allée nord de la place Bellecour

LA TRIBUNE DE LYON - Julia Paret - 23 janvier 2026

1,3 million d'euros seront investis pour végétaliser la place Bellecour. Au programme : des arbustes et des fosses, mais pas d'arbres.

Tissage urbain place bellecour © Pierre Ferrandis

La végétalisation de la place Bellecour demeure un sujet central. Le 22 janvier dernier, le Conseil municipal de la Ville de Lyon a validé le lancement de la végétalisation de l'allée nord de la célèbre place lyonnaise.

Bien que la place a fait l'objet d'un réaménagement entre 2000 et 2014, la Ville de Lyon est consciente que « *l'aménagement actuel ne répond toutefois pas pleinement aux attentes exprimées en matière de confort d'usage, de fraîcheur et de présence du végétal* » apprend-on par voie de communiqué.

Contraintes patrimoniales et d'usages

En attendant « *un projet global de transformation à l'échelle de l'ensemble de la place* », la partie nord de la place, sur un linéaire de 230 mètres soit une superficie de 3500 m^2, va être réaménagée. Sur cette portion de la place qui accueille déjà 42 chênes, des pieds d'arbres seront renaturés par la construction de fosses de pleines terres continues et des strates végétales basses et arbustives seront implantées.

Il est précisé que ces aménagements seront conçus « *dans le respect des caractéristiques patrimoniales du site et des contraintes liées aux usages, aux flux piétons et aux manifestations accueillies sur la place* ». Les ambitions de verdissement de la place, largement plébiscitées par les Lyonnais, avaient en effet été revues à la baisse en raison de la présence du parking souterrain, du métro et des contraintes architecturales imposées par le périmètre Unesco. Faute d'une véritable végétalisation, la place a été ombragée avec l'œuvre Tissage urbain, afin de limiter l'ilôt de chaleur.

1,3 million d'euros pour végétaliser l'allée nord de Bellecour

Cette décision a suscité de vives critiques envers le maire candidat à sa réélection, Grégory Doucet. Son adversaire politique, Jean-Michel Aulas, a récemment fait part d'un projet de végétalisation très ambitieux pour cette place, afin de « *réparer un déni de démocratie* », assure-t-il.

La Ville de Lyon affirme que **«** *les services de l'État compétents au titre du site classé ont exprimé un accord de principe sur une végétalisation limitée au mail nord* ». Le projet prévoit d'assurer « *la cohérence avec l'évolution future de la place, par le maintien des revêtements existants* ».

Pour réaliser ce projet, estimé à 1,3 million d'euros, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sera conclue entre la Métropole et la Ville afin que cette dernière devienne le maître d'œuvre principal. Le début des travaux est envisagé au quatrième trimestre 2026.

L'ESSENTIEL LYON

Du 26/01/26

Quand le barrage Pierre-Bénite ouvrait une nouvelle ère sur le Rhône

Le barrage, à gauche, et l'écluse, à droite, ont bouleversé l'accès au port Édouard-Herriot, au second plan (crédit : Archives départementales et métropolitaines).

Il y a 60 ans jour pour jour, la navigation franchissait pour la **1re fois** l'écluse du barrage de **Pierre-Bénite**, un ouvrage qui a profondément transformé le rapport de **Lyon** à ses fleuves.

Le contexte

- Avant les années 1960, la navigation à l'entrée sud de Lyon est contraignante. À la confluence du **Rhône** et de la **Saône**, les niveaux d'eau varient fortement, compliquant le passage des péniches et l'accès au **port Édouard-Herriot**.
- L'accès à la Saône dépend alors du **barrage-écluse de la Mulatière**, mis en service en **1882**, devenu insuffisant face à l'augmentation du trafic fluvial et à la taille croissante des bateaux.
- Dans un contexte de **modernisation des transports** et de développement de l'**hydroélectricité**, l'État et la **Compagnie nationale du Rhône** lancent un nouvel ouvrage capable de sécuriser la navigation et de produire de l'énergie.

En détails

- Les travaux du barrage de Pierre-Bénite débutent en **1962** et s'achèvent en **1966**. Le chantier impressionne par sa rapidité : le Rhône est **coupé seulement 3 jours** en janvier 1966 pour permettre la mise en eau.
- Le **26 janvier**, **3 bateaux** franchissent l'écluse pour la 1re fois. Haut de **9 m**, l'ouvrage est équipé de groupes dits **« bulbes »**, une technologie alors innovante, intégrée directement dans le flux du fleuve.
-

- La centrale développe aujourd'hui une **puissance de 80 MW** et produit environ **535 millions de kWh par an**, soit l'équivalent de la consommation domestique de près de **200 000 habitants**.

De nos jours

- Soixante ans plus tard, Pierre-Bénite reste le **maillon sud du Rhône aménagé**. Il régule les niveaux d'eau, sécurise le trafic fluvial et participe à l'**équilibre énergétique régional**.
- Son impact se lit aussi en creux, à quelques centaines de mètres : l'ancien barrage-écluse de la Mulatière, rendu obsolète, est démantelé dans les années **1960**. Conservée, l'écluse a trouvé une **seconde vie** comme **bassin de joutes**, toujours utilisé aujourd'hui.
- À la **pointe de la Confluence**, les rails qui plongent dans l'eau faisaient partie de cet ensemble et en rappellent l'histoire.

Lyon Capitale : TEOL - Métropole de Lyon

26/10/26

TEOL : la Métropole de Lyon réaffirme son avis favorable pour la mise en compatibilité du PLU-H

Lundi 26 janvier, la Métropole de Lyon a réaffirmé son avis favorable concernant la mise en compatibilité du projet de tramway express de l'ouest lyonnais (TEOL) au PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat).

Le projet de Tramway express de l'ouest lyonnais (TEOL) continue de se préciser. Après que l'intérêt général du projet ait été confirmé par le conseil d'administration le 18 décembre dernier, la préfecture avait sollicité la Métropole de Lyon à émettre un avis sur la mise en compatibilité du PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat). Lors de sa commission permanente du 26 janvier, la collectivité a affirmé son avis favorable concernant cette mise en compatibilité.

Pour rappel, la mise en compatibilité du PLU-H était nécessaire à la réalisation de la ligne TEOL sur les communes de Francheville, Tassin-la-Demi-Lune, Sainte-Foy-lès-Lyon et la Mulatière. L'avis favorable rendu ce lundi devrait ainsi permettre de faire avancer la procédure du projet TEOL.

Ce dernier pourrait néanmoins être abandonné par les candidats du groupe *“Grand Coeur Lyonnais”,* à savoir, Jean-Michel Aulas et Véronique Sarselli, qui prévoient de renoncer au projet s'ils sont élus.

TEOL permettra à l’horizon 2032 de relier Lyon à La Mulatière en passant par les secteurs d'Alaï et de Libération à Tassin-la-Demi-Lune, le 5e arrondissement de Lyon, Sainte-Foy-lès-Lyon et le centre, via le sud de la Presqu'île, à Confluence (2e arr.) et Jean Macé (7e arr.). Cinq nouvelles stations seront créées et les dessertes des tramways T1 et T2 seront mutualisées. Les tramways circuleront de 4h30 à 1 heure avec une fréquence d’une rame toutes les 5 minutes en heure de pointe. 50 000 passagers quotidiens sont attendus sur cette nouvelle ligne.

23/01/26

Lyon 8e

Devant la Maison de la danse, la place du Bachut terminera sa mue en mars

En travaux depuis cet été, la place du Bachut (Lyon 8e) continue sa métamorphose avant une livraison annoncée en mars. Elle deviendra alors un véritable îlot de fraîcheur au cœur de l'arrondissement.

La Maison de la danse sera davantage mise en valeur avec les nouveaux aménagements. Photo Régis Barnes

« On inaugurera le dimanche 22 mars, quand les gens iront voter. » Malgré le crachin et le froid, Olivier Berzane, le maire écologiste du 8e arrondissement était d'humeur à plaisanter en visitant, ce mardi 27 janvier, le chantier de réaménagement de la place du Bachut, située devant la Maison de la danse.

Si personne n'avance une date précise, on sait néanmoins que la livraison se fera en mars. Le maire de Lyon, Grégory Doucet (Les Écologistes), n'a en tous les cas pas manqué l'occasion de présenter à la presse avant la fin de son mandat, l'avancée des travaux. Même si le paysage actuel est encore loin de ressembler à sa version définitive.

La place, très minérale et longtemps détournée en parking, est aménagée pour devenir un véritable îlot de fraîcheur au cœur du 8e. Avec 3 800 m² de nouvelles surfaces végétalisées, une centaine d'arbres plantés, la plantation de massifs de rosiers et l'installation d'une fontaine ludique à trois jets, le site opère une véritable mutation. « Trois axes ont été travaillés », explique Sébastien Dementhon, le paysagiste-concepteur chez Plan B qui sert de guide.

« L'intégration urbaine et paysagère qui mettra en valeur la Maison de la danse. La nature en ville avec la végétalisation et la désimperméabilisation. Et l'apport d'usages à une place qui n'en avait pas, pour que les habitants se réapproprient les lieux. » Une zone de pique-nique et de détente mais aussi une aire d'ébats canine de 300 m² seront réalisées.

Le chancre du platane, « un souci »

Comme tout chantier, tout n'a pas été simple. Le budget global a été revu à la hausse, il sera « autour de 3 millions d'euros », financés par la Métropole et la Ville, cette dernière étant maître d'ouvrage. Sur l'aspect technique, il a fallu, avec l'accord du Département, rehausser la place pour étendre la terre végétale, « on n'avait pas le droit de toucher au sous-sol pendant dix ans », souligne le paysagiste. Autre « souci », selon Pierre Athanaze, vice-président à la Métropole, « le chancre coloré du platane qui a l'air d'être stabilisé maintenant ».

Se garer à l'hôpital Mermoz les soirs de spectacle

Tiago Guedes, le directeur de la Maison de la danse dont le parvis porte désormais le nom de la célèbre danseuse et chorégraphe, Pina Bausch se dit « ravi » : « Tous les publics qui viennent chez nous ne traverseront plus un parking sauvage mais un beau jardin ». Et de glisser, pragmatique : « On a un accord avec l'hôpital Mermoz les soirs de spectacle. On pourra s'y garer pour 2 euros sur présentation du billet. »

• **Régis Barnes**

La place telle qu'elle sera une fois les travaux terminés Photo © Cyrilles Jacques

Villeurbanne

La médiathèque du Tonkin sort de terre : voici à quoi il faut s'attendre

À Villeurbanne, au croisement des rues du Tonkin et Phélypeaux, les travaux de la future médiathèque et du siège de Handicap international, avancent. Située sur l'ancien site de la clinique du Tonkin, la structure du bâtiment neuf a vu le jour en ce début d'année 2026. Les travaux intérieurs devraient démarrer début 2027. La livraison est prévue en 2028.

La structure du bâtiment de la future médiathèque du Tonkin est sortie de terre. Photo Maud Provost

Le 12 juin dernier, la première pierre des futurs locaux de la médiathèque du Tonkin a été posée. Sept mois plus tard, sa structure est sortie de terre. Situé sur l'ancien site de la clinique du Tonkin, ce projet s'inscrit dans le cadre de la construction de l'ensemble immobilier Ping, portée par les promoteurs immobiliers Icade, Novaxia et Imring, propriétaires du site depuis 2021.

Les travaux intérieurs de la médiathèque devraient démarrer début 2027 pour une livraison prévue en 2028. « Les travaux avancent dans les temps », se réjouit Elsa Ferrière, cheffe de projet service Grands projets de la Ville de Villeurbanne. En tout, le budget prévisionnel des travaux de la médiathèque s'élève a un peu moins de 7,2 millions d'euros hors taxes, dont 2,3 millions d'euros hors taxes pour les travaux d'intérieur.

La médiathèque va doubler sa superficie

Comme nous l'avions annoncé dans nos colonnes, la médiathèque du Tonkin, installée un peu plus loin dans le collège Bertrand-Tavernier, va doubler sa surface en passant de 600 m² à 1 200 m² au rez-de-chaussée du futur immeuble, avec une cafétéria et un jardin accolé à la rue. À l'étage du bâtiment, le siège de Handicap international occupera une surface d'environ 3 500 m².

Trois autres bâtiments sont à venir. Deux abriteront un établissement d'enseignement supérieur, des bureaux et des locaux pour les activités artisanales. Le dernier sera composé de 25 logements.

• **Maud Provost**

Les travaux de la médiathèque du Tonkin avancent. Photo Maud Provost

La livraison est prévue en 2028. Photo Maud Provost

Métropole de Lyon

Bug des paiements sans contact dans les TCL : « Nous étions en règle »

Pour des raisons techniques que TCL peine encore à identifier, certains paiements sans contact n'apparaissent pas sur les terminaux des contrôleurs. Ce qui entraîne des contraventions injustifiées. La direction du réseau de transports en commun lyonnais assure travailler sur le problème, qu'elle juge toutefois marginal.

« Lorsque j'ai contesté mon amende, l'opératrice TCL m'a indiqué qu'il y avait plein de personnes dans mon cas…, relate Hugo, qui a été mise à l'amende alors qu'il avait payé son ticket avec son téléphone. Photo Norbert Grisay

Hugo l'affirme avec force : il n'a pas fraudé son trajet entre Sainte-Foy-lès-Lyon et Perrache, au début du mois de janvier. Son frère jumeau non plus. « Nous avons tous les deux payé avec nos iPhone en rentrant dans le bus 49, rapporte-t-il. Et nous sommes certains que ça a fonctionné, puisque les bornes sans contact ont affiché "voyage validé" ».

Seulement, les contrôleurs, qui sont montés dans le bus dans la descente de Choulans, n'ont, eux, trouvé aucune trace de ces achats sur leurs terminaux. Rien. Et il a été impossible pour Hugo et son frère de prouver leur bonne foi via l'historique Apple Pay de leur téléphone car les paiements n'y sont apparus que plusieurs heures plus tard. Résultat : les deux frangins de 23 ans ont été sommés de descendre du bus, alors qu'ils étaient encore à plusieurs dizaines de minutes de marche du bar où ils devaient retrouver des amis. Et, bien sûr, ils ont écopé de deux amendes de 70 €.

« Nous n'avons pas à pâtir des dysfonctionnements du service de paiement sans contact »

« On nous a traités comme des délinquants alors que nous étions parfaitement en règle, fulmine Hugo. Je ne sais pas d'où vient le problème, si c'est lié à une banque ou une marque de téléphone en particulier, mais nous n'avons pas à pâtir des dysfonctionnements du service de paiement sans contact. Le pire, c'est que nous ne sommes apparemment pas les seuls à pâtir de ce système bancal. Lorsque j'ai contesté mon amende quelques jours plus tard, l'opératrice TCL m'a indiqué qu'il y avait plein de personnes dans mon cas… »

« J'ai passé l'âge de frauder »

Guillaume, la quarantaine, peut le confirmer. Lui aussi a été aligné alors qu'il avait payé son ticket de métro avec son téléphone portable, en novembre dernier. « Je revenais du concert de Lady Gaga et j'ai été contrôlé quelques mètres après avoir franchi les portiques de la station Carré de Soie, décrit cet habitant de Toulon. J'ai eu beau dire aux agents que j'avais passé l'âge de frauder, ils m'ont tout de même mis une amende de 70 euros car leur machine ne trouvait pas mon paiement. Comme je déteste la paperasse administrative, j'ai laissé traîner cette contravention et elle vient de me revenir majorée à 120 €… C'est vraiment très pénible quand on n'a rien à se reprocher. TCL ne devrait pas proposer le paiement sans contact tant que ce n'est pas totalement fiable. Les clients ne sont pas cobayes. »

Contactée par *le Progrès*, la direction du réseau TCL reconnaît l'existence des bugs subis par Hugo et Guillaume. Mais ils seraient, selon elle, marginaux : « Entre janvier et novembre 2025, sur plus de 14,6 millions de paiements TCL carte bancaire, il y a eu entre 50 et 60 réclamations d'usagers par mois pour ce type de problème, répond-elle. Soit 0,005 % du total des paiements via le dispositif. »

TCL présente ses excuses

Malgré cet infime pourcentage de bugs, TCL assure ne pas se désintéresser du bug « qui n'est pas spécifique à Apple Pay » : « Les analyses se poursuivent afin d'identifier les causes racines, variables selon les moyens de paiement et établissements bancaires. Nos équipes techniques privilégient une désynchronisation entre le moment où l'usager valide et l'enregistrement de cette validation dans le système central TCL et travaillent pour déployer les solutions techniques adaptées. En cas de verbalisation, l'usager peut expliquer sa situation en adressant sa demande à l'Agence de Recouvrement TCL par téléphone : 04.69.66.84.67. ou au 04.69.66.91.11. L'agence de recouvrement étudie chaque cas avec attention et fait le nécessaire auprès de chaque usager pour s'assurer d'un classement du dossier si la bonne foi est caractérisée. L'ensemble des agents TCL, en lien avec les experts techniques, présentent leurs excuses pour les désagréments occasionnés. »

• **Pierre Comet**

Rhône

De Lyon à Shanghai, l'aménagement du Rhône au cœur des projets de la CNR

La Compagnie nationale du Rhône (CNR) a présenté sa feuille de route pour 2026 et ses ambitions à l'horizon 2041. Dans un contexte actuel instable, l'entreprise défend un modèle fondé sur un mix énergétique équilibré, une gestion partagée de l'eau et la réindustrialisation des territoires, avec un symbole fort à Lyon : l'essor du transport fluvial porté part CMA CGM et la ligne entre la Chine et Lyon.

Peu connue du grand public, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) joue pourtant un rôle central dans le quotidien des millions de Français. Depuis plus de 90 ans, la CNR est aménageur du fleuve Rhône, producteur d'électricité renouvelable et gestionnaire de la navigation et de l'irrigation. Une concession unique en France, qui lui confie trois missions indissociables : produire de l'énergie, faire circuler les marchandises et partager l'eau entre les usages.

C'est une vision globale que Laurence Borie-Bancel, présidente du Directoire, a partagée en présentant les priorités de l'entreprise pour 2026, dans un contexte qu'elle qualifie d' « instable », marqué par les tensions géopolitiques, climatiques et énergétiques.

Premier message fort : la nécessité de sortir des oppositions stériles entre nucléaires et énergies renouvelables. « Opposer les deux est une erreur », a-t-elle insisté, pointant les effets du « stop and go » réglementaire et l'absence de programmation énergétique claire.

Pour la CNR, l'enjeu est de « décarboner et électrifier les usages pour garantir la souveraineté énergétique du pays ». En 2025, l'entreprise a produit près de 15 TWh d'électricité renouvelable, dont 13,2 TWh d'hydroélectricité soit un quart de la production française et 1,75 TWh d'éolien et de solaire, l'équivalent de 6,4 millions de personnes alimentées en électricité décarbonée.

À l'horizon 2041, l'entreprise prévoit 550 millions d'euros d'investissements énergétiques, avec des projets qui entrent en phase opérationnelle dès 2026, dont seize projets photovoltaïques dans notre département, sans donner de précisions sur le développement local de l'éolien.

En 2025, le transport fluvial sur le Rhône progresse pour la troisième année consécutive.
Photo fournie par la CNR/Camille Moirenc

Vers un centre de supervision de la ressource en eau du Rhône

Deuxième priorité : la gestion de la ressource en eau face au changement climatique. Sécheresses estivales, crues hivernales, tension entre usages. « Le partage de l'eau devient un défi majeur pour les territoires », alerte Laurence Borie Bancel. Le fleuve alimente 2,3 millions d'habitants en eau potable et fait l'objet de 3 milliards de m de prélèvements par an, principalement pour l'agriculture (48 % irrigation).

Pour anticiper ces tensions, la CNR entend devenir un acteur référent de la donnée sur l'eau. En 2026, elle lancera une étude de préfiguration d'un centre de supervision de la ressource en eau du Rhône, destiné à fournir une vision quasi en temps réel de l'eau disponible et des prélèvements. « Notre rôle n'est pas de décider, mais d'éclairer les décisions publiques », précise la présidente.

65 000 conteneurs transportés en 2025

Troisième pilier de la feuille de route : faire du Rhône un corridor logistique bas carbone. Aujourd'hui, entre Lyon et Marseille, seulement 20 % des marchandises transitent par le fluvial ou le rail, alors que le transport routier reste le premier émetteur de CO en France. La dynamique s'inverse pourtant. En 2025, le transport fluvial sur le Rhône progresse pour la troisième année consécutive, avec +8,7 % de tonnages et 65 000 conteneurs transportés. L'arrivée de CMA CGM au port de Lyon et le développement de la ligne Shanghai-Lyon incarnent ce changement d'échelle. En modernisant les ports et en simplifiant les chaînes logistiques, la CNR vise un objectif clair : doubler le fret fluvial et ferroviaire sur le Rhône d'ici 2035, au service de la réindustrialisation et l'emploi local.

• **Damien Lepetitgaland**

Au port de Lyon, ce laboratoire discret optimise le canal de Panama

Le CESAME, le Centre d'expertise hydraulique de la Compagnie nationale du Rhône, incarne l'excellence technique de la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Héritier d'un laboratoire fondé en 1936 au cœur du port de Lyon, ce centre d'essais, de surveillance, d'analyse et de mesures pour l'exploitation concentre une expertise hydraulique reconnue bien au-delà de la vallée du Rhône. « On vient chercher la CNR dans le monde entier pour sa triple casquette d'aménageur, d'exploitant et de mainteneur », résume son directeur Christophe Peteuil.

Avec une centaine de spécialistes répartis sur six sites, CESAME assure quatre missions clés : produire des données fiables pour l'exploitation concentre une expertise hydraulique reconnue bien au-delà de la vallée du Rhône. « On vient chercher la CNR dans le monde entier pour sa triple casquette d'aménageur, d'exploitant et de mainteneur », résume son directeur Christophe Peteuil.

Avec une centaine de spécialistes répartis sur six sites, CESAME assure quatre missions clés : produire des données fiables pour l'exploitation du fleuve, contrôler la sûreté des ouvrages, optimiser leurs performances et conduire une part majeure de la recherche appliquée et de l'innovation de la CNR. Son laboratoire hydraulique lyonnais, doté de 3 000 m² d'installations, constitue l'un des piliers historiques de cette expertise.

Une modélisation hybride, combinant maquette physique et outils numériques

Illustration spectaculaire de ce savoir-faire : la maquette au 1/30e des écluses de Miraflores, côté Pacifique du Canal de Panama. « C'est une réplique exacte de l'écluse, avec ses deux sas successifs et ses systèmes de remplissage par le fond », explique Anna Haddad, ingénieur en hydraulique. Commandée par l'Autorité du Canal de Panama (ACP), l'étude a été confiée à un groupement dont la CNR est leader, dans le cadre d'une collaboration de plus de 25 ans.

L'enjeu est colossal. Chaque année, près de 14 000 navires franchissent le canal, représentant 6 % du commerce mondial, pour un coût de passage compris entre 200 000 et 400 000 dollars par navire. Les écluses historiques, mises en service en 1914, doivent aujourd'hui être optimisées dans un contexte de changement climatique, de rareté de la ressource en eau et de pression économique croissante. « Il s'agit de maximiser le trafic et d'économiser l'eau, tout en garantissant la sûreté », note l'ingénieur hydraulique.

Grâce à une approche de modélisation hybride, combinant maquette physique et outils numériques, les équipes réalisent des mesures impossibles à effectuer sur site : vitesses d'écoulement, efforts sur les navires, temps de remplissage. Plus de 2000 pièces, dont 500 imprimées en 3D, ont été nécessaires pour construire ce modèle en un temps record de six mois. « Un seul passage de navire permet de financer l'étude », rappelle Christophe Peteuil, illustrant le rapport coût-bénéfice de ces travaux.

Au-delà de Panama, chaque projet international nourrit un cercle vertueux : « Tout ce que nous développons pour des clients tiers est réinjecté dans nos propres aménagements sur le Rhône », conclut-il.

30/01/26

Lyon

Dans les pentes de la Croix-Rousse, les incroyables découvertes des archéologues

Engagé pour la première fois aux abords de l'amphithéâtre des Trois Gaules dans le cadre d'un projet de restauration du Jardin des Plantes, piloté par la Ville de Lyon, un diagnostic archéologique composé de sept sondages a permis de mettre au jour des « découvertes incroyables ». Prouvant qu'ici, dans ce lieu antique, on organisait des mises en scène de chasse, des luttes entre animaux.

Les sondages pilotés par la Direction de l'Archéologie de la Ville de Lyon : ici mise au jour des ossements d'un tout petit chien. Photo fournie par La Ville de Lyon

Il faut imaginer le site avant. Et revenir en arrière, en l'an 19 de notre ère. Là où sur les pentes de la Croix-Rousse se construit l'amphithéâtre des Trois Gaules. Qui aura la capacité de recevoir 20 000 personnes, après agrandissement au IIe siècle après J.-C. Son histoire s'appréhende par bribes. Et pour tout dire, note Sophie François, responsable de la Direction de l'Archéologie de la Ville de Lyon « la connaissance du secteur est nulle ».

C'est dire si le diagnostic archéologique prescrit par l'État, engagé sur le site du jardin des Plantes et pour la première fois aux abords de l'amphithéâtre classé monument historique est très attendu. Celui-ci est réalisé dans le cadre d'une restauration de cet espace vert, « aujourd'hui assez dégradé », précise la maire du 1er arrondissement, Yasmine Bouagga. La Ville de Lyon entend ainsi engager une première phase de travaux afin de « préserver et valoriser » ce patrimoine unique fait d'archéologie et de végétal.

Depuis les locaux de la Direction de l'Archéologie de la Ville de Lyon les ossements d'animaux qui ont été retrouvés sur le site du Jardin des Plantes. Les plus gros sont des os d'ours. Photo Aline Duret

« Les résultats sont intéressants »

Sept sondages sont réalisés dans l'environnement immédiat de ce « haut lieu de la capitale des Gaules », précise Tony Silvino, archéologue en charge de ce diagnostic. Ce lieu antique est « sous valorisé par rapport à son importance historique », avance Sylvain Godinot, adjoint au maire en charge du Patrimoine. Il était le cœur du sanctuaire fédéral des Trois Gaules, dédié au culte de Rome et d'Auguste par les soixante nations gauloises réunies à Lugdunum. Et les résultats « sont intéressants », poursuit l'archéologue.

Une « concentration d'ossements d'animaux sauvages »

Après avoir remué la terre, les spécialistes ont trouvé dans les remblais des restes d'animaux, liés à l'activité de l'amphithéâtre. Et plus exactement « une concentration d'ossements d'animaux sauvages, exotiques », explique Tony Silvino. Sept à huit espèces différentes, tels des os de sanglier, de cervidés, de lièvres, de fouines, poursuit l'archéologue qui pense aussi avoir mis au jour les restes d'une panthère. « Est-ce une panthère ou un lion » ? interroge Aurélien Creuzieux, archéozoologue.

Les Romains avaient des animaux de compagnie

« On en a déjà trouvé trace, dit-il, rue des Chartreux (Lyon 1er), c'était un tibia, et on pense que des lions vivaient dans l'amphithéâtre des Trois Gaules. » Il faudra engager des études pour le confirmer. À cette liste, il faut ajouter 13 ossements d'ours. Une découverte qui viendrait ainsi confirmer « les mises en scènes de chasse entre animaux » que l'on organisait à l'amphithéâtre devant les spectateurs.

Ces éléments « attestent de l'existence de ces chasses », ce sont des « découvertes incroyables ». Les animaux tués, poursuivent les spécialistes, étaient sortis de l'enceinte, car rien ne se perdait. La peau était récupérée, des coups de couteau sur les os ont été repérés par les archéologues. Quant à l'ours, les Romains le mettaient volontiers au menu de leur déjeuner. Voilà ce que l'on sait. Et encore, précise Tony Silvino, l'étude ne fait que commencer. De tout petits os dont le bon état interpelle ont aussi été retrouvés. L'explication est détaillée par les archéologues. Lors du deuxième sondage, ils ont mis au jour une tuile et juste en dessous se trouvait un animal, « les restes d'un tout petit chien adulte, 23 cm au garrot ». Les Romains avaient des animaux de compagnie. Nous sommes entre 150 et 200 après J.-C.

Des traces d'incendie retrouvées

Un autre sondage a révélé l'existence de deux incendies. Le sol rougi par le feu atteste de ces événements. Et l'un de ces sinistres a, peut-être, eu lieu à la bataille de Lyon (le 19 février 197 ap. J. -C), avance Tony Silvino. Cela reste à confirmer. Tout comme l'origine des restes qui ressemble à des arcades qui pourraient délimiter une vaste esplanade. « Ces sondages vont nourrir les projets d'aménagements futurs, indique Sophie François. Un rapport sera rendu à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac). Ce sont ces services qui, dans un premier temps autoriseront la plantation de sept arbres envisagée dans le Jardin des Plantes fin février. »

• **Aline Duret**

30/01/26

Lyon 2e

Une exposition dans un parking invite à repenser la ville

Le parking Saint-Antoine a troqué sa vocation utilitaire pour devenir un laboratoire de création jusqu'au 28 mars.

Ce mardi 27 janvier, en présence de Guillaume Curnier, directeur général de LPA Mobilités, l'exposition *Modul-Air(e)* a été dévoilée, transformant ce lieu du quotidien en un terrain d'expérimentation architecturale inédit jusqu'au 28 mars. Portée par l'initiative conjointe d'Ariane Réquin pour LPA Mobilités et de Sophie Chabot, directrice de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon, cette proposition invite à repenser la ville à travers le prisme de formes gonflables monumentales.

Disponible durant trois mois

Issu du travail d'étudiants de deuxième année de licence en architecture à l'ENSA Lyon, le projet s'inscrit dans l'enseignement « Art et technique de la représentation », consacré aux dialogues entre pratiques artistiques contemporaines et démarches architecturales expérimentales.

Encadré par Christophe Gonnet et Laurent Pernel, le module intitulé « Air » place au cœur de la recherche un matériau aussi insaisissable qu'essentiel : l'air. Habituellement invisible, il devient ici le moteur de volumes souples et changeants.

En s'installant au sein d'un parking, symbole d'efficacité et de fonctionnalité, *Modul-Air(e)* provoque un décalage volontaire. Les repères se brouillent, les usages se déplacent, et le visiteur se trouve engagé dans une expérience immersive où l'architecture dialogue directement avec l'environnement.

L'espace familier se transforme alors en source de rêverie, ouvrant la voie à des imaginaires renouvelés et à une autre manière d'habiter la ville.

• De notre correspondante Laurence Ponsonnet

L'exposition sera visible du 28 janvier au 28 mars Parking Saint-Antoine 2, quai Saint-Antoine, Lyon 2e

Guillaume Curnier, directeur général de LPA Mobilités, entouré des acteurs de l'exposition. Photo Laurence Ponsonnet

Lyon 3e

Cet immeuble anticipe ses prochaines vies

Après avoir ouvert en mars dernier les portes de son complexe EvasYon à un jet de pierre de là, Vinci Immobilier a présenté ce nouvel immeuble en présence des différentes parties prenantes du projet. L'immeuble revendique tout d'abord une mixité d'usages : un socle commercial incluant à terme un restaurant, deux niveaux de bureaux, et 26 logements dans les niveaux supérieurs sous une toiture végétalisée. Une autre caractéristique est la réversibilité : « la trame de la façade est régulière et constante, la hauteur de plafond des étages de bureaux et la légèreté de leurs cloisons permettraient, le cas échéant, de les transformer en logements », indique l'un des porteurs du projet.

Les locataires encore recherchés

L'ensemble multifonctionnel développe sur cinq niveaux un total de 4 500 m² : 2 080 sont dédiés aux bureaux et 625 recevront des commerces. Les 26 logements incluent sept logements sociaux.

Au rez-de-chaussée, un commerce rue Danton et un restaurant sur 300 m² cherchent leurs locataires ; au même niveau, une salle tertiaire pourra recevoir du public. En partie haute, trois logements bénéficient de terrasses.

« Une construction pensée pour durer plusieurs décennies, et avoir plusieurs vies », a expliqué la responsable de programme chez Vinci Immobilier. « Les deux niveaux de sous-sol dans cette zone très humide ont impliqué la création d'un "aqueduc urbain", destiné à pomper et rabattre jusqu'à 1 000 m³ d'eau par heure vers la nappe phréatique. » « Manufacture répond à l'ambition d'une "ville du quart d'heure" et à notre but du "zéro artificialisation nette" en 2030 », confirme l'un des porteurs du projet.

À l'angle des rues Danton et de Rancy, l'immeuble présente une façade sobre et régulière. Photo Sylvie Silvestre

30/01/26

Caluire-et-Cuire

Les jardins de la Sablière labellisés « Refuge de la LPO »

La propriété de Bissardon évolue au fil du temps depuis le XIVe siècle. Ses héritiers continuent à la défendre et à valoriser tous ses atouts.

À l'orée de la nouvelle année, le président du collectif Les Amis de la Sablière, Maxime Dehan, exprime sa satisfaction : « 2025 fut une année riche : après la remise de la médaille du Rayonnement culturel en mai, j'ai vu s'élaborer le diagnostic historico botanique et le plan de gestion réalisés par l'agence JardinPatrimoine, qui consiste à recenser et localiser notamment les collections botaniques. Puis nous avons lancé l'ouvrage collectif *24 heures au jardin de la Sablière*.

Dans la foulée, la création du collectif Les Amis de la Sablière, et le succès des Rendez-vous aux Jardins en juin, et des Journées du Patrimoine en septembre ont confirmé l'attachement du public à la Sablière ».

Le macaron du label « Refuge LPO » avec en arrière-plan le jeu de boules transformé en palmeraie dans les années 1970.
Photo fournie Les Amis de la Sablière

Enfin, les jardins de la Sablière ont reçu le label « Refuge LPO » de la Ligue de Protection des Oiseaux : « c'est une reconnaissance pour l'engagement des générations successives qui ont œuvré dans la propriété en faveur de la nature et de la biodiversité. Ce label conforte une certitude : le patrimoine naturel dialogue intimement avec le patrimoine historique, architectural et paysager ».

Du travail à venir

2026 s'annonce également bien remplie : « il faudra relancer les démarches de protection directement auprès de la ministre de la Culture, tout en poursuivant le travail collectif pour préserver, transmettre et faire connaître la Sablière ».

L'ESSENTIEL LYON

29/01/26

Vers une seconde vie pour l'ancienne chaufferie de La Doua

Le bâtiment des années 50 était abandonné depuis 2002 (crédit : Inventaire général du Patrimoine culturel).

Ce jeudi soir à Villeurbanne, étudiants et enseignants universitaires lèvent le voile sur plusieurs futurs possibles pour l'**ancienne chaufferie de La Doua**, un bâtiment emblématique du campus scientifique.

On rembobine

- Construite à la fin des années **1950**, la chaufferie de La Doua a été mise en service autour en **1959**, fonctionnant alors au **charbon**. Elle alimentait à la fois les bâtiments universitaires et une partie du **premier réseau de chauffage urbain**.
- Comme la majorité du campus, la chaufferie a été imaginée par **Jacques Perrin-Fayolle**, figure du mouvement moderne, à qui l'on doit notamment l'**aéroport de Bron**, le front de mer de **Monte-Carlo** (Monaco), la **bibliothèque de la Part-Dieu**, l'hôpital **Louis-Pradel** (Bron) ou encore le **Sofitel Bellecour**.
- Pendant plusieurs décennies, la centrale thermique accompagne l'essor du campus scientifique. Mais, au début des années **2000**, le modèle évolue : une **chaufferie au gaz** est construite à proximité et l'**ancienne installation est progressivement mise à l'arrêt**.
- En **2002**, l'usine historique cesse son activité. Dès lors, la question de la **sécurité** et du devenir de cet ensemble industriel se pose régulièrement, notamment après un **accident mortel en 2017**.

Ce que l'on sait

- Selon nos informations, le dossier a été **activement relancé l'an dernier**. Plusieurs **marchés publics** ont été engagés par la Communauté universitaire de Lyon (ComUE) pour préparer l'avenir du site.
- Objectifs premiers : **sécuriser** les lieux et en mesurer le potentiel. Des travaux de consolidations temporaires, d'investigations techniques, mais aussi des études liées au **désamiantage**, à la **dépollution des sols** et à la **réparation des structures béton** ont été engagés à l'automne **2025**.

- Un **diagnostic écologique** est également en cours afin d'intégrer la biodiversité et les contraintes environnementales au projet. Ces étapes conditionnent toute réutilisation future. Elles traduisent un fait : la chaufferie n'est plus considérée comme une friche condamnée, mais comme un **patrimoine à transformer**.

La suite

- C'est dans ce contexte que se tient ce jeudi, au Rize de Villeurbanne, une **restitution publique**. Des étudiants et professeurs de l'ENSA et de l'INSA Lyon y présentent leurs travaux d'un an, issus de différents scénarios de réhabilitation.
- Les projets explorent la transformation de la chaufferie en **lieu d'expérimentation scientifique et pluridisciplinaire**, ouvert sur la ville, mêlant enseignement, recherche et usages partagés. Maquettes et dessins servent ici à tester des hypothèses, en amont de toute décision politique ou technique.
- Aucune affectation définitive n'est encore arrêtée, mais les pistes convergent vers un **équipement hybride**, inscrit dans la mutation du campus LyonTech-La Doua. La restitution est **en accès libre**, sans réservation, de **18h à 20h**, dans la limite des places disponibles.

LE MONDE

10/01/26

Le Monde
SAMEDI 10 JANVIER 2026

A Villeurbanne, l'identité du TNP en jeu

Une étude confidentielle préconise une collaboration renforcée entre le théâtre et le Pôle Pixel

Le Théâtre national populaire, à Villeurbanne (Rhône), en juillet 2020. JOËL PHILIPPON/« LE PROGRÈS »/MAXPPP

LYON - *correspondant*

Faut-il assigner une dimension numérique au projet artistique d'un centre dramatique national ? La question est au cœur d'un délicat débat sur l'avenir du Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne (Rhône), au moment où s'opère le changement de direction de l'établissement centenaire. Le successeur de Jean Bellorini, en partance pour le Théâtre de Carouge, dans le canton de Genève, doit être désigné d'ici au mois de mai par un jury composé d'élus et de représentants des services de l'Etat.

Après constitution d'une liste restreinte de quatre à six candidats, les prétendants vont recevoir en février une lettre d'orientation, cadrant les attentes des autorités de tutelle en matière de rythme de créations, de médiations et d'actions culturelles. Ils auront jusqu'au 17 avril pour présenter leur projet ; celui choisi engagera les cinq prochaines années du majestueux paquebot ancré dans le quartier des Gratte-Ciel.

Doté d'un budget de 10 millions d'euros, fort d'une centaine de salariés et de plus de 180 intermittents, le TNP assure 200 représentations par an, une centaine en tournée, et accueille des milliers d'élèves dans le cadre scolaire. Mais sa force de création s'épuise inexorablement. De l'ordre de 1,4 million d'euros, sa marge artistique a baissé de 30 % au cours de ces dix dernières années. Le prochain capitaine devra affronter ce vent général de récession budgétaire préoccupant.

Dans ce contexte, élus et autorités de tutelle ont l'idée d'associer le TNP à un autre projet culturel, en cours de gestation à Villeurbanne. Il s'agit de la candidature du Pôle Pixel au titre de pôle territorial des industries culturelles et créatives, lancé par un appel à projet de France 2030. Doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros, ce label pourrait favoriser une filière numérique de rang national, et changer la dimension du Pôle Pixel, site qui regroupe studios de cinéma, productions et formations numériques.

Dirigé par Géraldine Farage, le pôle fonctionnait sur un mode associatif hybride, pour un chiffre d'affaires limité à 1,35 million d'euros. Avec une dizaine de salariés, la structure pouvait proposer des formations, créer des événements professionnels ou louer ses locaux. Les décideurs se disent que la conjugaison des activités du TNP et du Pôle Pixel pourrait favoriser l'émergence d'une grande entité créative, identifiée et bénéfique pour tous.

« Logiques imposées »

Les promoteurs du projet ont convoqué la mémoire de Roger Planchon, emblématique directeur du TNP entre 1972 et 2002, pour légitimer la démarche. Les ateliers de construction de décors du TNP, considérés parmi les plus performants après ceux de la Comédie-Française, sont implantés dans les anciens studios de l'ORTF de Villeurbanne, devenu le Pôle Pixel. Roger Planchon avait également créé Rhône-Alpes Cinéma, société de production cinématographique, puis les Studios 24, salle polyvalente de tournage et de spectacle, pareillement basés sur le site Pixel. Une interprétation abusive, selon son ancien conseiller artistique, le dramaturge Michel Bataillon. *« Roger a été très tôt sensible au développement de la production d'images dans le monde contemporain, d'où son engagement dans le cinéma, illustré par le tournage de son film* Dandin *[1988], mais sa réflexion sur l'image et sa création théâtrale étaient totalement scindées. Ces deux vies étaient séparées. »*

Le Théâtre national populaire assure chaque année environ 200 représentations

En évoquant hâtivement un *« rapprochement »* entre le TNP et le pôle Pixel, lors de sa visite à Villeurbanne, en octobre 2025, la ministre de la culture, Rachida Dati, a suscité l'inquiétude des personnels du théâtre. *« Le centre dramatique national a une mission de service publique dédiée à la création, nous craignons de voir l'identité du TNP se dissoudre au nom de logiques imposées »*, prévient Valérie Perriot-Morlac, élue du Synptac-CGT, qui souligne que le TNP sait manier la technologie numérique, comme l'a récemment démontré *Les Petites Filles modernes*, de Joël Pommerat, spectacle pour lequel neuf vidéoprojecteurs étaient disposés autour du plateau.

Rachida Dati a fait référence à une étude de faisabilité dont les salariés ignoraient l'existence. Effectuée par les sociétés de conseil de Cyril Puig et Dominique Delorme, anciens dirigeants des Nuits de Fourvière, à Lyon, cette étude a été commandée par la ville de Villeurbanne et la direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes. Le document, que *Le Monde* a pu consulter, étudie plusieurs hypothèses de collaboration entre le Pôle Pixel et le TNP, tout en excluant formellement toute fusion des deux structures, aux dimensions et vocations trop différentes.

L'étude propose à plus long terme la création d'une société en participation, formule assez courante dans le théâtre, destinée à coproduire des *« œuvres composites »*, et suggère d'autres formules juridiques renforcées, comme un groupement d'intérêt public. Les auteurs citent en exemple Le Voyage à Nantes, festival qui se tient chaque été depuis 2012. Pour Jean Bellorini, cette étude n'engage en rien la prochaine direction du théâtre. *« Il ne faut pas chercher le costume avant de trouver la bonne personne. Le projet du théâtre doit résulter d'une volonté artistique sincère, tout le reste en découle, les modalités de coopération existent déjà. »*

L'étude estime au contraire indispensable que l'appel à candidatures pour la prochaine direction *« mentionne explicitement la nécessité d'intégrer le numérique et les pratiques transmédias au cœur du projet artistique du TNP »*. En insistant : *« Cette orientation doit être posée non comme une option, mais comme une exigence stratégique, en cohérence avec les politiques locales et nationales. »* A ce stade, il n'est pas prévu que la lettre d'orientation du jury porte cette mention. Mais, fait peu habituel, l'étude de faisabilité lui serait annexée. ■

RICHARD SCHITTLY